



**VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023
AU PROFIT DU CHD VENDEE**



FORMULAIRE DE VERSEMENT A NOUS RETOURNER

Par mail : melissa.moutray@ght85.fr

Par courrier : IFPS, 33 rue du Maréchal Koenig, BP 652, 85016 La Roche-sur-Yon Cedex

Nom de l'entreprise effectuant le versement.....

Personne à contacter :

Adresse :

.....

☎.....courriel :

Versement au profit de la :

Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

33 Rue du Maréchal Koenig, BP 652, 85016 La Roche-sur-Yon cedex - Tél. 02.51.36.62.07
N° SIRET : 26850242400289 – Code UAI : 0851609 M – IFSI

Montant du versement pour l'IFSI :€

Formation d'Aides-Soignants (IFAS)

33 Rue du Maréchal Koenig, BP 652, 85016 La Roche-sur-Yon cedex - Tél. 02.51.36.65.50
N° SIRET : 26850242400297 – Code UAI : 0851610 N - IFAS

Montant du versement pour l'IFAS :€

Formation d'Ambulanciers (IFA)

33 Rue du Maréchal Koenig, BP 652, 85016 La Roche-sur-Yon cedex - Tél. 02.51.36.65.50
N° SIRET : 26850242400305 – Code UAI : 0851148 L - IFA

Montant du versement pour l'IFA :€

Le solde de la taxe d'apprentissage est dorénavant collecté via les URSAFF et reversé ensuite aux formations grâce à vos codes d'accès SOLTéaA que le site Net Entreprises vous fournira dès fin mai.

Vous trouverez ci-joint le flyer d'information.

Date :

Signature :